

**DEPARTEMENT DE  
CHARENTE-MARITIME  
MAIRIE D'YVES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

**EN EXERCICE : 15**

**PRESENTS : 9**

**ABSENTS : 6**

**POUVOIRS : 0**

L'an deux mil vingt-cinq le 24 juin à vingt heures trente les membres du Conseil Municipal de la Commune d'YVES, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel des séances, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17/06/2025 conformément aux articles L2121-7 du Code Général des Collectivités territoriales.

**Etaient PRESENTS** : M ROBLIN TOMASSO MANDIN MICHAUD MAIRE – MME EVRARD CHASSEREAU MAIRE DUPIN

**Etaient ABSENTS** : M LEVEQUE GUIGNET PABUT – MME CHASSEREAU BECOURT COURTADE RAMADE

**POUVOIR** : 0

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. TOMASSO

=====

**CDA : COMPETENCE "GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES" (GEPU) -  
CONVENTION DE GESTION ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE - APPROBATION ET AUTORISATION  
DE SIGNATURE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Agglomération de La Rochelle dispose de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) qui correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

À ce titre et conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 16 septembre 2021, les attributions de compensations perçues par les communes sont minorées du montant des charges transférées tel que validé par la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées (CLECT) du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Comme le prévoient les articles L.5216-7-1 et L.5215-27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Agglomération a fait le choix de confier à ses communes membres, en accord avec elles, la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages, réseaux et équipements enterrés et aériens affectés à l'exercice de cette compétence.







**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 : DESIGNATION D'UN  
COORDONNATEUR DE L'ENQUETE ET CREATION DE 3 EMPLOIS D'AGENTS  
RECENSEURS**

Le recensement de la population aura lieu début 2026 (janvier et février). A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête et de créer 3 emplois d'agents recenseurs.

Proposition du coordonnateur : Madame BLANCHET Sandra

Pour les mois de janvier et Février, son régime indemnitaire sera augmenté de 500 €.

En ce qui concerne les agents recenseurs, ils seront rémunérés sur la base suivante :

-1.13 € par feuille de logement remplie

-1.72 € par bulletin individuel rempli

A chaque séance de formation, les agents recenseurs percevront 30.00 €

Par ailleurs, la collectivité versera à chaque agent recenseur un forfait pour les frais de transport :

100 € pour l'agent chargé des Bouchôleurs et 130 € pour les 2 agents chargés des autres bourgs, ceci en raison de l'éloignement des autres bourgs par rapport aux Bouchôleurs.

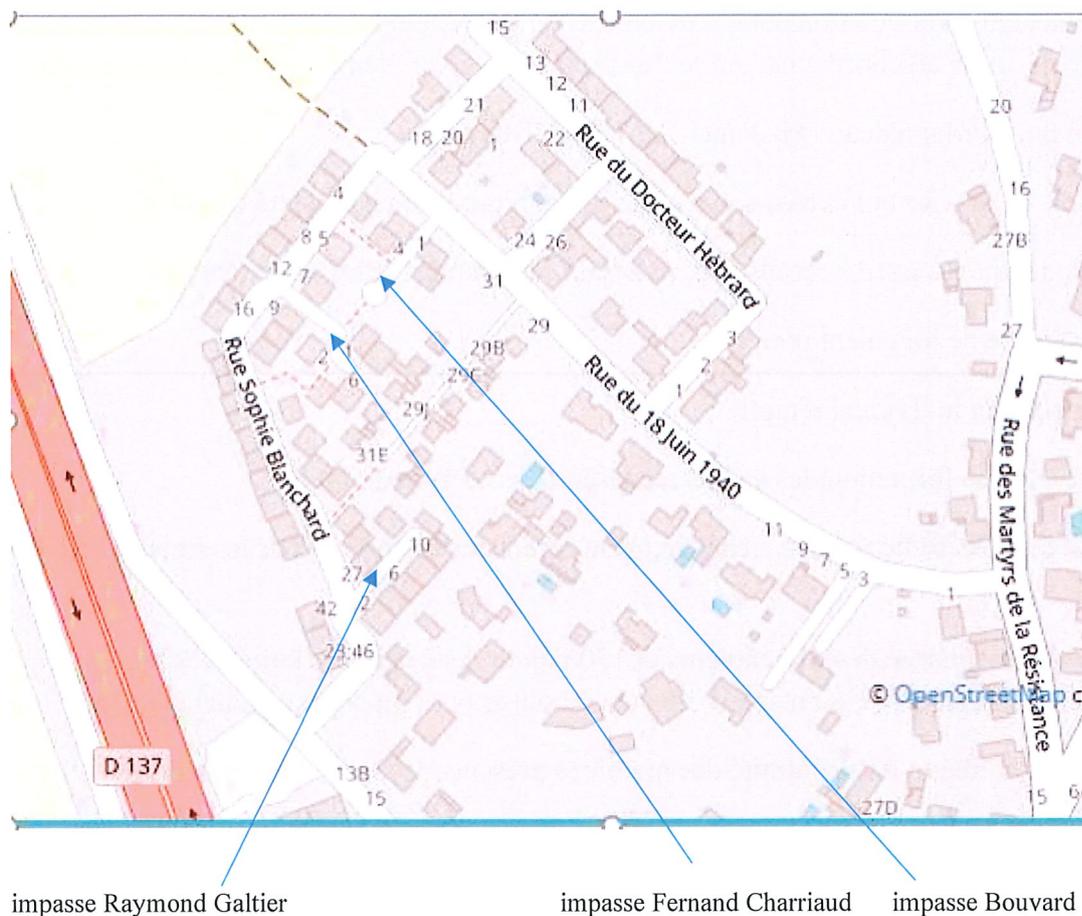
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal a :

- Nommer Madame Sandra BLANCHET, coordonnateur de l'enquête.

Créer 3 emplois, non-titulaires à temps non-complet d'agents recenseurs pour la période du recensement

=====

## CLASSEMENT DE LA VOIRIE DU CLOS DE L'ANSE- FIEF DES THIERS



Monsieur Roblin explique au Conseil Municipal le classement et déclassement de différentes voies dans la voirie communale.

Sur proposition du Maire le conseil municipal, à l'unanimité, inclut comme voies communales conformément au tableau suivant :

Sections	Désignation des sections	Longueur	Largeur emprise	Nouveau classement
AL 331 AL 332	Rue Sophie Blanchard - voie nouvelle	281 m	5 m	Voie communale
AL 331	Impasse Raymond Galtier- voie nouvelle	41 m	5 m	Voie communale
AL 331	Impasse Charriaud- voie nouvelle	50 m	4,5 m	Voie communale
AL 331	Impasse Bouvard	45 m	5 m	Voie communale

Linéaire nouveau                      417 mètres

==--==--==--==--==--==--==

**TARIF RESTAURATION SCOLAIRE 2025/2026**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les tarifs ci-dessous :

<b>TARIF 2025/2026</b>	
Tarif enfant Yves	3,90 €
Tarif enfant d'une commune extérieure	3,90 €
Tarif projet d'accueil individualisé (PAI)	2 €
Tarif adulte	7,45 €

==--==--==--==--==--==--==

**SDEER GENIE CIVIL TÉLÉCOM RUE DE BIR HAKEIM AVEC EFFACEMENT  
ER 483-1013**

Le SDEER propose un devis pour la réalisation des travaux de génie civil télécom, rue de Bir Hakeim, pour un montant de 17 374, 68 € TTC.

Les travaux comprennent l'étude de reprise des branchements aérien en souterrain, l'enfouissement des réseaux et la réfection de chaussée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal valide le devis du SDEER pour un montant de 17 374,68 € échelonné sur 5 annuités et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y réfèrent.

==--==--==--==--==--==--==

**SDEER REPRISE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DE BIR HAKEIM**

Le SDEER propose un devis pour la reprise de l'éclairage public (7 candélabres), rue de Bir Hakeim, pour un montant de 15 575,21 € TTC.

Les travaux comprennent la maintenance des coffrets, des horloges Cometa, des prises d'illuminations, des câbles et des mats pour 7 candélabres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal valide le devis du SDEER pour un montant de 15 575,21 € échelonné sur 5 annuités et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y réfèrent.

## **DIVERS**

- 1) Rappel : Le foot vous invite le 4 juillet au barbecue à partir de 18h au stade du Marouillet.

Fin de la séance 22 h00

Bonne vacances à tous !